

# Une discipline du vide

## Apprendre à attendre en prison

**Corentin Durand**

DANS **ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES** 2023/5 (N° 250), PAGES 20 À 37  
ÉDITIONS **LE SEUIL**

ISSN 0335-5322

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2023-5-page-20.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



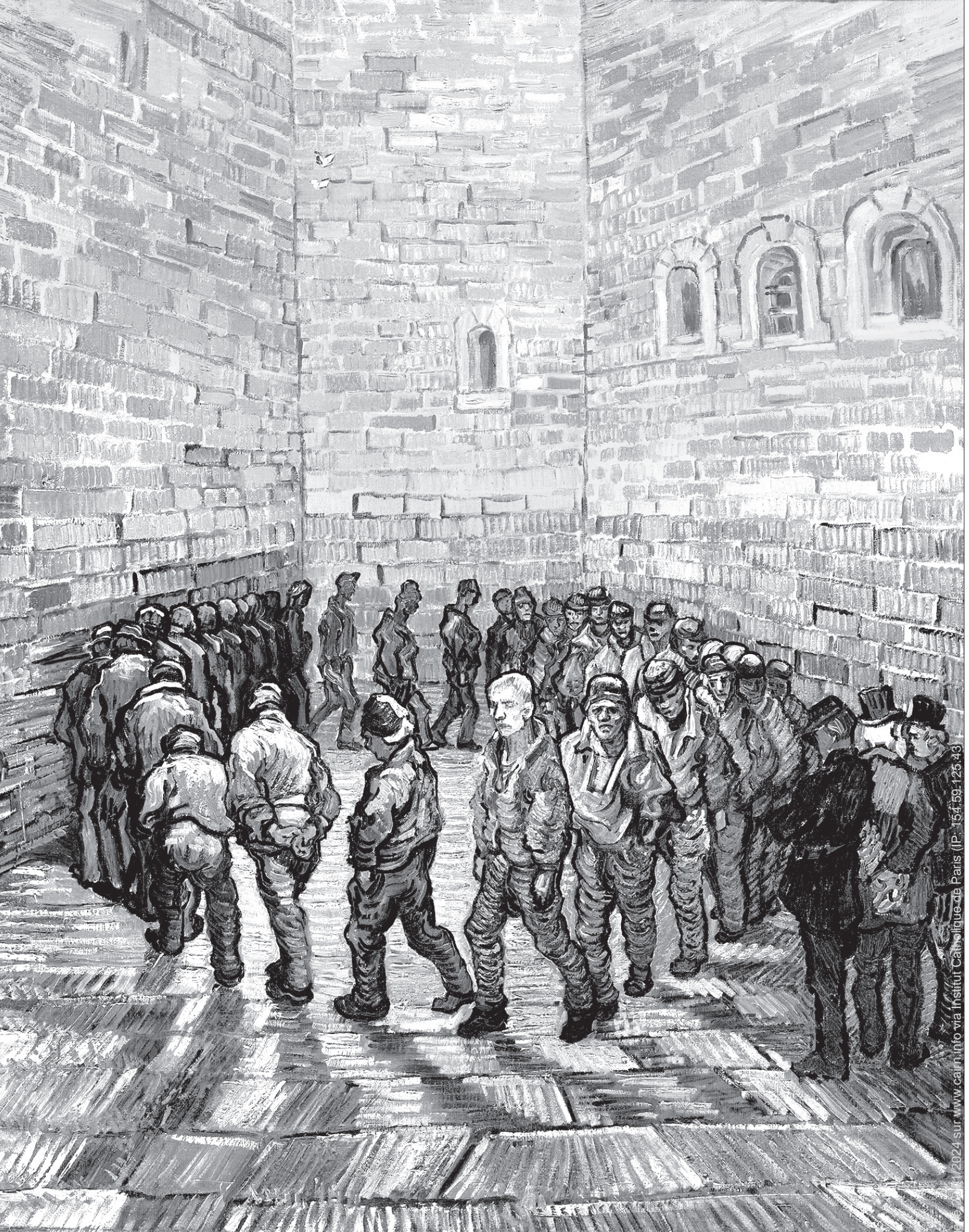
### Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

« Dans le transfert, on attend toujours – chez le médecin, le professeur, l’analyste. Bien plus : si j’attends à un guichet de banque, au départ d’un avion, j’établis aussitôt un lien agressif avec l’employé, l’hôtesse, dont l’indifférence dévoile et irrite ma sujétion ; en sorte qu’on peut dire que, partout où il y a attente, il y a transfert : je dépends d’une présence qui se partage et met du temps à se donner – comme s’il s’agissait de faire tomber mon désir, de laisser mon besoin. Faire attendre : prérogative constante de tout pouvoir, passe-temps millénaire de l’humanité. »

Roland Barthes, *Fragments d'un discours amoureux* (1977)





LA RONDE DES PRISONNIERS, Vincent van Gogh (1890).



# Une discipline du vide

## Apprendre à attendre en prison

En prison, la prise sur le temps s'accomplit par une assignation spatiale<sup>1</sup>, délimitant un « espace d'attente<sup>2</sup> » qui se décline selon des horizons temporels multiples. C'est traditionnellement le temps de la peine – et particulièrement des longues peines – qui a retenu l'attention<sup>3</sup>. L'attente est alors celle de la libération. Elle est rythmée par des décisions judiciaires qui la placent sous un régime d'incertitude, tant pour les personnes en attente de leur procès (près d'un tiers de la population carcérale), que pour les personnes condamnées pour lesquelles la possibilité de nouvelles condamnations, de réductions ou d'aménagements de peine démultiplie les échéances susceptibles de modifier l'horizon de la libération<sup>4</sup>.

Surtout, l'attente carcérale naît des innombrables situations où l'accomplissement par les prisonnier·es de tâches ordinaires nécessite l'autorisation ou la coopération des autorités pénitentiaires : recevoir son repas et ses commandes alimentaires, aller à la douche, en activité ou en promenade, téléphoner ou rencontrer brièvement ses proches, se rendre chez le médecin ou à un poste de travail, etc. Ces multiples

sollicitations diffractent les situations d'attente dans chaque recoin du temps carcéral. Pour de nombreux prisonnier·es<sup>5</sup>, particulièrement celles et ceux condamnés à de longues peines, ce rythme incertain finit par se substituer à l'attente de la libération. Les prisonnier·es attendent parfois davantage l'ouverture de leur cellule pour aller à la douche que leur libération<sup>6</sup>.

Les infimes attentes qui scandent l'expérience des personnes détenues caractérisent une « mécanique du temps vide<sup>7</sup> » qui semble mettre à mal la conception de la peine imaginée par les réformateurs pénitentiaires du XIX<sup>e</sup> siècle et placée par Michel Foucault au cœur de son analyse de la prison<sup>8</sup>. Le temps carcéral devait être rythmé par des activités productives et morales, destinées à favoriser l'amendement. Force est, au contraire, de constater que la grande majorité des prisonnier·es occupent aujourd'hui plus leur temps à remplir des demandes pour obtenir une place aux ateliers ou au service général qu'à travailler<sup>9</sup>, en raison de la suroccupation des établissements pénitentiaires et de la faiblesse de l'offre d'activités. Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic notent

1. Olivier Milhaud, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, Paris, CNRS éditions, 2017.

2. Christoph Singer, Robert Wirth et Olaf Berwald (dir.), *Timescapes of Waiting. Spaces of Stasis, Delay and Deferral*, Boston, Brill Rodopi, 2019.

3. Stanley Cohen et Laurie Taylor, *Psychological survival. The experience of long-term imprisonment*, Harmondsworth, Penguin, 1972 ; Ben Crewe, Susie Hulley et Serena Wright, « Swimming with the Tide : Adapting to Long-Term Imprisonment », *Justice*

*Quarterly*, 34(3), 2017, p. 517-541.

4. Aude Leroy, *Patient en prison. La construction des itinéraires carcéraux en centre de détention*, thèse de sociologie, Université Paris-Saclay, 2016.

5. L'auteur de ce texte réserve l'usage des points médians aux substantifs désignant les fonctions et statuts administratifs des personnes, à l'exclusion des statuts actanciels (on écrira, sans distinction, « acteurs », « participants », etc.). Les adjectifs et les pronoms conservent la règle grammaticale du « masculin neutre ». Par ces choix, l'auteur

cherche à éviter l'invisibilisation grammaticale des femmes tout en assurant un certain confort de lecture. Il s'agit d'une proposition provisoire propre à l'auteur, dans un moment où l'écriture inclusive fait l'objet de tentatives variées de codification.

6. Erving Goffman, « On the Characteristics of Total Institutions : The Inmate World », in Donald R. Cressey (dir.), *The Prison. Studies in Institutional Organization and Change*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1961, p. 15-67.

7. Gilles Chantraine, *Par-delà les murs. Expé-*

*riences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF, 2004, p. 165.

8. Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

9. Les « ateliers » correspondent à une activité de sous-traitance pour des entreprises ou pour la Régie industrielle des établissements pénitentiaires ; le « service général » participe à l'entretien et au fonctionnement de l'établissement pénitentiaire, notamment de ses cuisines. 28,4 % des personnes détenues ont travaillé au moins une fois dans l'une de ces activités au cours de l'année 2017.

ainsi que « la peine de l'enfermement est vécue le plus souvent comme un temps de vie perdu. [...] Il s'agit de *faire son temps*<sup>10</sup>. » Cette vacuité du temps pénitentiaire semble alors dissoudre le projet disciplinaire, forçant les professionnel·les judiciaires et pénitentiaires à tenter artificiellement de rythmer et de moraliser le temps de peine<sup>11</sup>. Certains auteurs lisent dans cette évolution l'avènement d'une « nouvelle pénologie » ayant pour seule fonction la neutralisation de populations à risque<sup>12</sup>.

L'objet de cet article est de montrer qu'il n'en est rien, ou plus exactement que la vacuité de la peine doit être, à son tour, interrogée pour ce qu'elle produit sur les subjectivités individuelles, les relations de pouvoir interpersonnelles et les structures sociales. Il rejoint en cela l'analyse de Javier Auyero qui refuse de considérer l'attente comme un « temps mort », et invite à prêter attention à sa dimension productive et à son rôle dans la reproduction des situations de subordination, notamment aux guichets de l'État social<sup>13</sup>. La perspective adoptée ici s'éloigne toutefois de celle tracée par Auyero, en ce que celui-ci confère de fait une quasi-exclusivité aux acteurs étatiques dans la maîtrise de l'attente. Il s'agit de montrer que des « stratégies temporelles<sup>14</sup> » peuvent être également déployées par certains prisonnier·es pour éviter les situations d'attente, ou pour forcer leurs interlocuteurs à y mettre un terme. L'attente, inhérente au fonctionnement carcéral, devient un enjeu de négociation dans les relations de pouvoir entre celles et ceux qui gardent et celles et ceux qui sont gardés. La perspective adoptée dans le cadre de cet article s'éloigne plus fondamentalement de celle tracée par Javier Auyero quant aux modalités concrètes de l'attente. Ce dernier considère en effet l'attente comme l'expérience brute d'une subordination. Il note, par exemple, qu'il n'a jamais observé d'attention particulière, de la part des agents de l'État, aux manières d'attendre des pauvres<sup>15</sup>. Tout au contraire, les façons d'attendre ou de s'impatienter font, en prison, l'objet d'évaluations, de commentaires et de rappels à l'ordre fréquents. Au moins autant que

de *faire attendre*, le pouvoir pénitentiaire s'affirme par sa volonté d'*apprendre à bien attendre*, en particulier par la gestion d'émotions négatives. Étudier les rapports de pouvoir qui se nouent autour des situations d'attente en prison permet alors d'esquisser la survivance d'un projet disciplinaire pénitentiaire, amoindri mais toujours structurant, qui vise tout particulièrement les jeunes hommes issus de milieux populaires. L'attente n'est plus seulement une contrainte de l'univers carcéral, mais une « pratique sociale élémentaire<sup>16</sup> » inculquée de façon différenciée par la prison et destinée à structurer l'ensemble des relations aux institutions, étatiques ou non.

L'analyse doit en effet prêter attention à comment l'attente, à la fois comme temporalité imposée et comme discipline relationnelle, cible et différencie ses publics. D'abord, rappelons que la prison – comme aboutissement de la répression pénale<sup>17</sup> – est sélective dans son recrutement. Sélection genrée, puisque les femmes ne représentent que 3,2 % des 72 294 personnes détenues au 1<sup>er</sup> février 2023<sup>18</sup>. Sélection sociale objectivée, par exemple, par le fait qu'en 2011, près de 9 % des personnes nouvellement incarcérées se déclaraient sans domicile fixe<sup>19</sup> et que le taux d'activité à l'entrée en détention est inférieur à 50 %<sup>20</sup>. Sélection en termes d'âge aussi, caractérisée par une forte surreprésentation des personnes entre 21 et 30 ans par rapport à la population générale<sup>21</sup>. Sélection marquée enfin par les rapports sociaux de race, quoique plus difficilement objectivable<sup>22</sup> : en 1999, 51,2 % des personnes détenues adultes avaient un père né hors de France (contre 25 % en population générale), dont 30 % en Afrique (contre 7,6 %) <sup>23</sup>. L'expérience de l'attente pénitentiaire concerne donc de fait une population spécifique. De plus, il nous faudra prêter attention à la façon dont, au sein même de cette population, les manières d'attendre des uns et des autres sont plus ou moins disciplinées. On se donnera ainsi les moyens de réinterroger, dans la lignée des travaux de Loïc Wacquant<sup>24</sup>, le rôle de la prison dans la construction des rapports ordinaires des classes populaires à l'État<sup>25</sup>.

10. Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic, « Sens de la peine et contraintes en milieu ouvert et en prison », *Déviance et Société*, 26(4), 2002, p. 451.

11. Yasmine Bouagga, « Le temps de punir. Gérer l'attente en maison d'arrêt », *Terrain*, 63, 2014, p. 89.

12. Malcolm Feeley et Jonathan Simon, « The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and Its Implications », *Criminology*, 30(4), 1992, p. 449-474.

13. Javier Auyero, « Patients of the State : An Ethnographic Account of Poor People's Waiting », *Latin American Research Review*,

46(1), 2011, p. 9.

14. Julie Blanck, « Gouverner par les temps. Cadres temporels du problème des déchets radioactifs et construction d'une irréversibilité technique », *Gouvernement et action publique*, 5(1), 2016, p. 91-116.

15. J. Auyero, « Patients of the State », art. cité, p. 25.

16. Wilfried Lignier, *Prendre. Naissance d'une pratique sociale élémentaire*, Paris, Seuil, 2019.

17. Virginie Gautron et Jean-Noël Retière, « La décision judiciaire : jugements pénaux ou jugements sociaux ? », *Mouvements*, 88,

2016 p. 11-18.

18. Direction de l'administration pénitentiaire, *Statistique des établissements et des personnes écrouées en France*, Ministère de la Justice, Paris, 2023, p. 8 et 51.

19. Enquêtes « flash logement » conduites par l'administration pénitentiaire entre 2015 et 2017.

20. Étude d'impact du projet de loi relatif à la confiance dans l'institution judiciaire, 13 avril 2021, p. 202.

21. Annie Kensey, « Que sait-on de la situation socioéconomique des sortants de prison ? », *Revue du MAUSS*, 40, 2012,

p. 147-160.

22. Didier Fassin, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, 2015, p. 111-122.

23. Francine Cassan (dir.), *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, INSEE, 2002.

24. Loïc Wacquant, *Punishing the Poor. The Neoliberal Government of Social Insecurity*, Durham, Duke University Press, 2009.

25. Alexis Spire, « État des lieux. Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État », *Gouvernement et action publique*, 5(4), 2016, p. 151.

## Une enquête multi-positionnelle au sein d'établissements pénitentiaires français

Cet article s'appuie sur un dispositif empirique mixte au sein de deux établissements pénitentiaires français. Le choix de ces établissements rend compte de la diversité des prisons françaises, sans prétendre pour autant l'épuiser. Le premier, le centre de détention de Marignu<sup>1</sup>, est un établissement francilien, vétuste, de taille moyenne, où sont incarcérés des hommes condamnés, majoritairement pour des infractions à caractère sexuel. Le second, la maison d'arrêt de Tormeilles, est un établissement de grande taille, surpeuplé, situé dans la périphérie d'une ville moyenne de l'ouest de la France. Les quartiers étudiés dans ce dernier enferment exclusivement des hommes en attente de jugement ou condamnés à de plus courtes peines. L'enquête se concentre donc sur l'expérience des hommes incarcérés, lesquels représentent près de 97 % de la population carcérale, sans prétendre généraliser ses résultats à l'expérience carcérale des femmes<sup>2</sup>.

Pendant deux à trois mois, respectivement en 2014 et 2015, j'ai adopté une démarche d'*ethnographie multi-positionnelle* en observant à la fois l'entre-soi des prisonniers, les lieux de contacts entre prisonniers et agents pénitentiaires, et les lieux où le traitement des doléances par des autorités se fait en dehors de la

présence des prisonniers. Le dispositif empirique s'est appuyé également sur des entretiens semi-directifs et des discussions informelles avec des prisonniers (n=55), des agents de l'administration pénitentiaire (n=60), ainsi que d'autres professionnel·les ou membres d'association intervenant en détention (n=12). Des corpus de requêtes écrites ont été constitués *in situ* en fonction des pratiques d'archivage de chaque établissement (n=981).

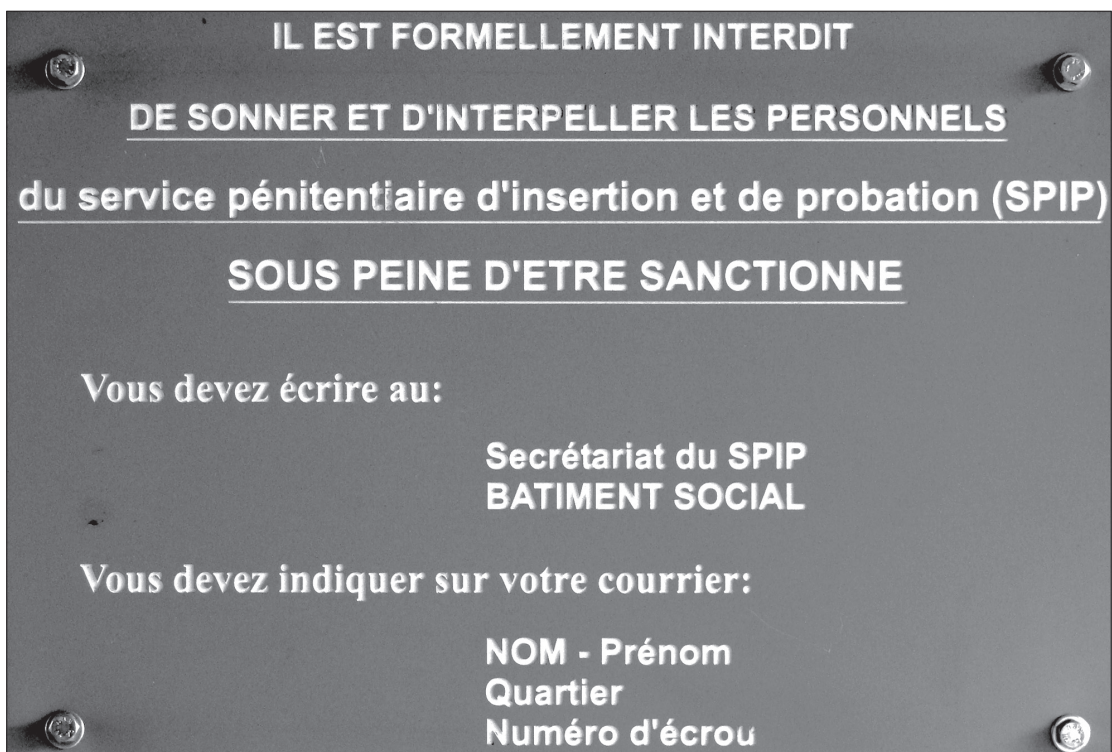
Ces données ont enfin été complétées par une recherche consacrée à la prise en charge institutionnelle des personnes détenues multipliant les incidents en détention, dans deux maisons d'arrêt françaises, au cours des années 2020 et 2021. Elle a donné lieu à des entretiens (n=43) avec des professionnel·les pénitentiaires et judiciaires.

1. L'impératif de non-mise en danger des enquêté·es a conduit à l'anonymisation des personnes et des lieux.
2. La littérature a désormais largement documenté la spécificité de la prise en charge pénale et pénitentiaire des femmes. Voir notamment Corinne Rostaing, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 1997 ; Coline Cardi, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société*, 31(1), 2007, p. 3-23.





BOÎTES AUX LETTRES en détention.



PLAQUE VISSÉE à l'entrée des bureaux du service d'insertion et de probation d'un centre pénitentiaire.

L'article revient tout d'abord sur la manière dont la tension entre urgence et attente structure le quotidien des prisonniers<sup>26</sup> comme des agents pénitentiaires, puis se focalise sur les stratégies temporelles et les négociations auxquelles l'attente donne lieu. Enfin, on suit le réinvestissement moral de l'attente par les professionnel·les pénitentiaires, lequel prend à la fois la forme de nouveaux modes d'intervention sur les prisonniers et de discours de réhabilitation du projet disciplinaire pénitentiaire.

## Un quotidien carcéral structuré par l'attente

La thématique de l'attente s'impose d'elle-même dans les discours carcéraux. Les entretiens avec des prisonniers dessinent une expérience marquée par l'incertitude sur des demandes vécues comme cruciales. Les récits des agents pénitentiaires décrivent quant à eux souvent des prisonniers qui voudraient « tout, tout de suite », dans un contexte de surdensité carcérale et de manque de moyens matériels et humains. Ces descriptions soulignent le caractère structurant et stratégique de l'attente, qui est à ce titre investie de significations sociales divergentes.

### *L'attente comme dépendance et comme risque*

Selon une logique bien identifiée par Everett Hughes<sup>27</sup>, la vie quotidienne en prison se caractérise par une disjonction entre l'urgence des situations que vivent les prisonniers et la routine que celles-ci représentent pour les professionnel·les<sup>28</sup>. Ces derniers se trouvent confrontés à un grand nombre de demandes auxquelles les privations de la vie carcérale confèrent une urgence particulière<sup>29</sup>, mais que les contraintes de fonctionnement de la détention ne permettent pas toujours de traiter rapidement et encore moins de satisfaire. Les demandes des prisonniers visent en effet le plus souvent des ressources rares, comme une place de travail ou une cellule moins surpeuplée.

Cette dissociation est particulièrement visible en maisons d'arrêt, établissements où sont enfermés la majorité des prisonniers français, en particulier les personnes en attente de jugement ou condamnées à des peines relativement courtes. C'est là que se concentre aussi la suroccupation carcérale. Celle-ci atteignait 141 % en moyenne de la capacité opérationnelle des établissements au 1<sup>er</sup> février 2023<sup>30</sup>. Surtout, la fermeture par défaut des portes des cellules – régime

dit « fermé » – fait de l'intervention du surveillant un préalable à tout déplacement des personnes et des choses dans ces établissements. Ainsi, un prisonnier m'explique que pour solliciter le surveillant d'étage en dehors des ouvertures habituelles de portes, il faut mettre un « drapeau », c'est-à-dire un bout de papier glissé dans l'interstice de la porte pour être visible de l'extérieur. Des « drapeaux », assortis ou non de messages écrits, sont visibles dans la plupart des couloirs de détention quand les prisonniers sont en cellule. L'attention qu'on leur porte est variable, mais la réponse prend habituellement plusieurs heures. Parfois les « drapeaux » sont accompagnés par des cris et des coups sur la porte pour forcer l'attention des surveillant·es. C'est notamment le cas lorsque des prisonniers estiment avoir été oubliés pour des activités auxquelles ils avaient droit, comme les départs en promenade, en activité ou, plus grave encore, les parloirs avec la famille ou avec un·e avocat·e.

À la maison d'arrêt de Tormeilles, un compte rendu d'incident – rapport ordinairement rédigé par un agent de surveillance pour tenter d'enclencher une procédure disciplinaire contre un prisonnier – rapporte ainsi qu'un « détenu frappait violemment à sa porte, et criait “ouvre sale fils de pute, j'ai rendez-vous.” Je me suis donc rendu à la cellule et lui ai précisé qu'il n'avait rendez-vous qu'à 15 heures, qu'il devait patienter et sera sujet à un compte rendu d'incident. C'est alors que celui-ci s'est énervé, m'a menacé et insulté en ces termes : “sale fils de pute, sur la tête de mon père je vais te planter, va niqu ta mère.”<sup>31</sup> ». L'attente alimente l'animosité, voire la violence des prisonniers.

Cette économie de pénurie donne lieu à une disjonction asymétrique entre deux formes d'urgence : celle des besoins exprimés par les prisonniers et celle diagnostiquée par les professionnel·les pour limiter les incidents. Les frictions entre ces deux modes de régulation de l'attente constituent le cœur des conflits entre les prisonniers et l'administration pénitentiaire. On voudrait ici se focaliser sur une dimension de ces conflits temporels : celle qui se déploie autour de la scripturalisation des relations carcérales.

### *Organiser l'attente :*

#### *la scripturalisation des relations carcérales*

Comment assurer la maîtrise institutionnelle de la temporalité des relations avec les prisonniers ? La disjonction entre l'urgence des uns et celle des autres

26. Les développements qui suivent ne portant empiriquement que sur des hommes incarcérés, on conserve volontairement le seul masculin pour les désigner.

27. Everett Hughes, « Le drame social du travail », *Actes de la recherche en sciences*

*sociales*, 115, 1996, p. 94-99.

28. Fatima Outaghzafte-El Magroui, « L'espace-temps carcéral. Vers une gestion temporelle des demandes des reclus », *Espace, populations, sociétés*, 2-3, 2007, p. 371-383.

29. Gresham M. Sykes, *The Society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press, 2007 [1958].

30. Direction de l'administration pénitentiaire, *Statistique des établissements et*

*des personnes écrouées en France*, op. cit., p. 19.

31. L'orthographe et la typographie des écrits ont été respectées.



suppose pour les professionnel·les une capacité à faire attendre, et donc à conserver l'initiative des interactions directes. En prison, comme dans de nombreuses administrations<sup>32</sup>, cette capacité est rendue possible par l'éloignement physique des lieux où se prennent les décisions. La formalisation des procédures administratives pénitentiaires a largement déplacé le pouvoir discrétionnaire sur les demandes de prisonniers, depuis les guérites des surveillant·es jusqu'aux bureaux de l'encadrement intermédiaire et de la direction. La distinction entre *front* et *back-office* est cependant moins étanche en prison que dans d'autres administrations : les prisonniers peuvent parfois être reçus par l'encadrement intermédiaire et la direction. Ces négociations directes avec les détenteurs du pouvoir discrétionnaire sur le quotidien des prisonniers revêtent même une importance capitale dans la vie carcérale<sup>33</sup>. Néanmoins, le franchissement de cette discontinuité physique et symbolique se fait, en maisons d'arrêt, exclusivement à l'initiative de l'administration, et ce sous peine de sanctions. Une affiche placardée sur la porte des bureaux des responsables de bâtiment de la maison d'arrêt de Tormeilles montre que l'encadrement conserve jalousement ce monopole :

« Aucune audience individuelle ou collective ne sera accordée sans accord préalable du responsable de secteur. Pour obtenir une audience auprès de l'un des responsables de secteur, il faut effectuer une demande écrite. »

L'injonction à l'écriture apparaît de ce point de vue à la fois comme un dispositif de mise à distance et de mise en attente. Systématisée à partir d'une circulaire du 14 janvier 2009, cette scripturalisation introduit une dissociation temporelle entre le temps de l'énonciation de la demande et le temps de la réponse, tout en conférant à l'administration une appréciation discrétionnaire sur la durée qui sépare ces deux moments. Lorsque je demande à un prisonnier comment fonctionne l'expression de demandes à la maison d'arrêt de Tormeilles, il répond succinctement : « Par courrier. Mais ça prend du temps. » L'écrit bureaucratique apparaît comme un moyen de « faire intermédiaire entre des formes de temps sociaux en conflit<sup>34</sup> ».

Dans ces circonstances, faire attendre devient une ressource pour rappeler à un prisonnier sa dépendance vis-à-vis du personnel pénitentiaire, ou pour faire perdre leur actualité aux urgences quotidiennes des

prisonniers. Ces stratégies marquent l'existence d'une grande marge de manœuvre des professionnel·les pénitentiaires dans le temps qu'ils prennent pour répondre aux demandes des prisonniers. Les velléités initiales d'assortir la scripturalisation des requêtes à des délais de réponses s'imposant à l'administration sont d'ailleurs restées lettre morte.

### *Une invisibilité sociale au cœur de l'expérience carcérale*

La place de l'écrit dans l'expérience carcérale a jusqu'à présent été insuffisamment documentée, au profit d'une attention trop exclusive aux relations de première ligne entre prisonnier·es et surveillant·es<sup>35</sup>. L'écrit occupe pourtant une grande place dans les récits que font prisonnier·es et ancien·nes prisonnier·es de leur incarcération. « On vous dit toujours "faites un courrier". Pour tout, il faut faire un courrier. » Récemment libérée d'une grande maison d'arrêt francilienne, une femme accueillie dans un centre d'hébergement pour sortantes de prison décrit pendant de longues minutes l'omniprésence de l'injonction à l'écriture dans le quotidien carcéral. Celle-ci est répétée à l'envi par les agents pénitentiaires. Au terme d'une courte audience à la maison d'arrêt de Tormeilles, qui permet notamment d'établir qu'un arrivant souffre d'un problème d'addiction et de l'informer qu'il est pour l'instant sur un matelas au sol, un lieutenant insiste : « Si y' a un problème, on s'énerve pas, on prend une feuille de papier et on écrit. »

Pendant le mois de septembre 2015, ce sont 1 404 requêtes écrites qui ont été enregistrées par les services de la maison d'arrêt de Tormeilles. Elles émanent de 451 prisonniers, soit deux tiers des 680 personnes présentes dans l'établissement au moins à un moment du mois. Cet investissement massif et différencié de l'écrit donne lieu à une expérience commune : celle de l'incertitude et de l'attente. Exacerbée par la distance communicationnelle, elle alimente une forme particulière de non-reconnaissance, théorisée par Axel Honneth comme l'expérience de l'invisibilité, c'est-à-dire de l'effacement du jeu interactionnel<sup>36</sup>. L'attente, lorsqu'elle se prolonge et se multiplie, met à l'épreuve non seulement le type de relation que le demandeur entretient avec l'autorité saisie, mais également son existence même dans cette relation.

De cette invisibilité sociale, Monsieur Herkati fournit une saisissante illustration<sup>37</sup>. C'est un homme d'un peu moins de trente ans, qui a déjà connu deux

32. A. Spire, « L'application du droit des étrangers en préfecture », *Politix*, 69, 2005, p. 16.

33. Corentin Durand, « Un bureau derrière les barreaux. Travail relationnel et pouvoir discrétionnaire dans les audiences péniten-

tiaires », *Sociologie du travail*, 60(3), 2018, en ligne : <http://journals.openedition.org/sdt/2599> (consulté en septembre 2023).

34. Nayanika Mathur, « The reign of terror of the big cat : bureaucracy and the mediation of social times in the Indian Himalaya »,

*Journal of the Royal Anthropological Institute*, 20, 2014, p. 148-165.

35. Voir néanmoins Patrick Colin et Myriam Klingler, « Vécu carcéral et situation d'illettrisme », *Déviance et Société*, 28(1), 2004, p. 33-55.

36. Axel Honneth, « Invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" », *Réseaux*, 129-130, 2005, p. 39-57.

37. J'ai attribué aux personnes des pseudonymes respectant autant que possible les consonances géographiques de leurs noms.

courtes incarcérations. Silhouette dégingandée, je l'ai rencontré quelques jours plus tôt alors qu'il venait d'alpaguer un conseiller d'insertion pour se plaindre de ne jamais recevoir de réponse de sa part. De nationalité tunisienne, Monsieur Herkati parle un français heurté et m'explique ne pas savoir écrire. En entretien, il rapporte de manière décousue les nombreux problèmes qu'il rencontre depuis son entrée à la maison d'arrêt de Tormeilles, il y a plus d'un an et demi. Son ton est véhément, quoique toujours au bord du découragement : « J'ai toujours le même problème. Le chef, les surveillants, ils font rien. » Il a fait une demande de travail, « aucun travail » ; il a fait une demande pour un placement en cellule seul, « jamais » ; il a fait des demandes d'aménagement de peine et de permission de sortir, toutes refusées. Il conclut avec défaitisme : « Trop de refus, trop de problèmes. » Je relance sur les demandes de travail qu'il a formulées. Il secoue la tête : « Je sais pas qui. Tout le temps, on me dit "liste d'attente". [...] J'ai fait plein de requêtes, et rien ! » Face à ces mises en attente, il oscille dans notre entretien entre un investissement erratique des dispositifs de demande à distance et la tentation d'un retrait complet.

L'expérience de l'écriture en détention se construit ainsi face à celle de réponses qui viennent rarement et de refus qui se présentent presque toujours comme provisoires. Les « listes d'attente » incarnent l'horizon temporel incertain de l'accès aux ressources rares de la détention, et notamment de l'accès au travail. Être sur liste d'attente ne correspond à aucune matérialité tangible pour les prisonniers. Par exemple, même lorsqu'ils sont formellement acceptés (« classés ») pour travailler, les prisonniers ne sont encore que mis en attente : ils ne seront effectivement appelés que si les tâches du jour le requièrent, selon un tri qui obéit à des logiques contradictoires<sup>38</sup>. Au travail productif et moralisant rêvé par les réformateurs pénitentiaires du XIX<sup>e</sup> siècle se substitue l'expérience banale de l'attente sans horizon d'une place de travail.

### Au cœur du travail relationnel en prison, la négociation de l'attente

Incertaine, l'expérience de l'attente ne s'impose pourtant pas de manière uniforme et univoque à l'ensemble de la population carcérale, et n'est pas imposée de la même façon par l'ensemble des professionnel·les. La définition de ce qui est urgent et de ce qui doit attendre n'est pas donnée *a priori* : elle est négociée en situation à

partir de ressources différenciées. Là où Javier Auyero insiste sur le monopole des agents étatiques sur l'attente des publics paupérisés, il convient de montrer que l'attente fait l'objet de stratégies temporelles variées, de la part des professionnel·les comme des prisonniers, pour imposer leur définition de l'urgence ou de la non-urgence en situation. L'attente devient alors un enjeu central du *travail relationnel réciproque* auquel se livrent les acteurs de la vie carcérale pour construire et stabiliser leur coopération dans un climat marqué par l'antagonisme et l'incertitude<sup>39</sup>.

On s'intéressera ici tout particulièrement aux stratégies temporelles mises en place autour de l'injonction à la scripturalisation des requêtes, sans pour autant qu'il soit aisé d'éclairer leurs variations par les propriétés sociales des acteurs. Cette difficulté rejoint un débat classique des études carcérales : faut-il interpréter les comportements en détention au prisme d'une culture carcérale spécifique<sup>40</sup> ou à partir des différentes cultures des milieux d'origine des prisonniers<sup>41</sup> ? L'alternative, réductrice, invite néanmoins à penser l'incarcération comme une expérience qui renforce, infléchit ou s'oppose aux compétences, attitudes et visions du monde forgées dans les trajectoires antérieures des personnes. De ce point de vue, les temporalités carcérales – c'est-à-dire à la fois le temps déjà passé en détention et l'horizon temporel de la libération – apparaissent déterminantes.

### Ne plus demander

La nécessité de demander et, avec elle, l'expérience de la non-réponse ou de la mise en attente sont particulièrement fortes dans les premiers moments de l'incarcération. L'installation dans la vie carcérale suppose en effet la formulation de demandes nombreuses et presque automatiques concernant l'affectation en cellule ou l'inscription au travail ou pour des activités. Plusieurs entretiens réalisés avec des prisonniers soulignent néanmoins que ce rythme ralentit rapidement.

Au cours d'un entretien formel à la maison d'arrêt de Tormelles, Monsieur Yahmi, homme d'une quarantaine d'années, portant des vêtements de ville, se présente comme un père de trois enfants, photographe mais engagé par nécessité dans des activités illégales qui lui ont déjà valu deux incarcérations. En détention, il explique : « Moi je suis quelqu'un qui ait voulu dans un premier temps suivre le protocole pour tout ce qui est requêtes, la procédure. Mais ça n'a rien donné, alors j'ai baissé les bras. » À cette « fatigue psychologique », qu'il dit partagée par beaucoup de prisonniers, s'ajoute le

38. Melchior Simioni, « Le prix du travail pénitentiaire : construire un compromis entre économie et correction morale », *Revue française de sociologie*, 59(2), 2018, p. 191-217.

39. C. Durand, « Un bureau derrière les barreaux... », art. cité. 40. Donald Clemmer, *The Prison Community*, New York, Holt Rinehart and Winston, 1958 [1940]. 41. Irwin et Donald R. Cressey, « Thieves, Convicts and the Inmate Culture », *Social Problems*, 10(2), 1962, p. 142-155.



fait qu'il purge actuellement une peine de trois mois et qu'ayant déjà « un pied dehors », il ne souhaite pas s'engager dans un rapport conflictuel de long terme avec l'administration pénitentiaire.

En s'appuyant sur sa situation familiale et professionnelle, mais aussi sur la proximité de sa libération, Monsieur Yahmi refuse de s'inscrire dans la temporalité longue et incertaine de l'administration pénitentiaire qu'il connaît trop bien.

L'évolution de la fréquence des sollicitations s'accompagne également de changements qualitatifs. Les demandes sans précision, qui se contentent de solliciter une relation en face à face pour expliciter leur situation, sont trois fois plus fréquentes chez les personnes qui sont incarcérées depuis au moins un an que chez les autres. Il s'agit alors de ne plus demander par écrit, de refuser la temporalité administrative du traitement des requêtes pour revendiquer une négociation immédiate. On retrouve ainsi une défiance vis-à-vis des communications écrites couramment exprimées dans les relations aux administrations et à la justice au sein des classes populaires<sup>42</sup>, dont sont issus une majorité de prisonniers. De telles requêtes sont d'ailleurs souvent mal accueillies par les professionnel·les : la mention « Précisez votre demande » vient alors tenter de cantonner l'échange à sa temporalité scripturale.

### *Investir l'écrit pour forcer à répondre*

Au contraire, certaines personnes incarcérées investissent l'espace de communication des requêtes. Elles ne renoncent pas pour autant à déployer des stratégies temporelles destinées à y imposer leur définition de ce qui est urgent et de ce qui peut attendre. D'abord, des prisonniers s'engagent dans une épreuve de répétition, multipliant *ad nauseam* des courriers quasi identiques, parfois sur des temps très courts. « Merci de répondre », conclut une demande de transmission de vêtements restés à la fouille, « car j'ai déjà écrit à la fouille au chef sans aucune réponse et il me reste une bonne tranche de formulaire de requête alors s'il faut que j'en fasse 5 tous les soirs j'ai le temps ». Le temps vide de l'incarcération est utilisé comme une ressource par un petit nombre de prisonniers. Si 40 % des demandeurs n'ont formulé qu'une unique requête au cours du mois de septembre 2015 (n=180), 15 % des personnes (n=66) en ont rédigé plus de cinq [voir tableau, ci-contre]. La répétition affirme la capacité du demandeur à ne pas accepter passivement l'invisibilisation dans laquelle il est placé.

« Quand ils me répondent pas, je les harcèle ! », m'explique un prisonnier de la maison d'arrêt de Tormeilles. Harceler, car l'usage excessif de la capacité d'initier l'échange épistolaire est considéré comme une nuisance et donc un moyen de pression par les professionnel·les, qui y voient une atteinte à leur maîtrise du temps de l'attente. La note à la population pénale qui, en juillet 2009, annonce aux prisonniers de la maison d'arrêt de Tormeilles la mise en place du formulaire de requêtes indique ainsi : « Après 3 courriers pour le même objet et réception de l'accusé de réception, la personne détenue pourra faire l'objet d'un avertissement écrit pour requête abusive, voire d'une procédure disciplinaire. » Ces avertissements formels n'ont à ma connaissance jamais donné lieu au prononcé de sanctions ; ils viennent néanmoins rappeler qu'insister, ici par écrit, s'inscrit bien dans une épreuve de force.

Face à l'expérience de la non-réponse et du refus, les répétitions ne sont pas toujours de simples répétitions. Quand certaines requêtes s'appauvrissent, d'autres se précisent, s'étoffent et s'augmentent de justifications, offrant ainsi un outil analytique afin de décrypter les ressources argumentatives et relationnelles pour bousculer la temporalité administrative. De telles stratégies sont en particulier mobilisées par les prisonniers qui revendiquent des compétences scripturales acquises au cours des études ou dans le monde professionnel.

Monsieur Péchoux, ancien éducateur spécialisé proche de la cinquantaine, met constamment en avant son passé professionnel et son niveau d'études pour se démarquer aussi bien du « 4/5<sup>e</sup> » des prisonniers que des surveillant·es, dont il moque le niveau intellectuel. Il se targue en particulier de savoir « mettre les mots » et d'aider en ce sens des codétenus non francophones ou peu à l'aise avec l'écrit. En entretien, il indique : « Suivant la formulation, le vocabulaire et l'interlocuteur, les réponses sont différentes, plus rapides, plus explicites. » Monsieur Péchoux me montre une requête où il demandait à récupérer sa montre et une boîte à dés confisquées à son entrée à la maison d'arrêt de Tormeilles. Sa première requête porte pour seule réponse : « Refusé, non autorisé par le règlement intérieur. » Il ne s'est pourtant pas laissé décourager et a rédigé plusieurs nouvelles requêtes, en décrivant notamment le cas d'autres détenus qui avaient eux récemment obtenu cette même autorisation. Quelques jours plus tard, sa montre lui a été remise sans difficulté. Monsieur Péchoux note que cette stratégie – s'inscrire dans le temps de l'administration et y prévaloir par l'argumentation écrite – requiert néanmoins « une bonne dose de patience ».

42. Christelle Avril, Marie Cartier et Yasmine Siblot, « Les rapports aux services publics des usagers et agents de milieux populaires : quels effets des réformes de modernisation ? », *Sociétés contemporaines*, 58, 2005, p. 5-18.



BOUT DE PAPIER glissé dans l'interstice d'une porte de cellule fermée – un « drapeau » – de manière à être visible depuis le couloir et attirer l'attention du surveillant d'étage.

Tableau

**Répartition par demandeurs du nombre de requêtes enregistrées par le bureau de gestion de la détention en septembre 2015 (maison d'arrêt de Tormeilles)**

Nombre de requêtes par demandeurs	1	2 à 5	6 à 10	Plus de 10	Total général
Nombre de demandeurs	180	205	52	14	<b>451</b>



**ATTENTION :**

- Ne rédiger qu'une demande par feuille de requête (ne pas cocher plusieurs cases) ;
- Détailler votre demande (Ex : changement de cellule pour aller avec *Monsieur X*)
- Pensez à bien préciser votre position actuelle (cellule, bâtiment).

**FORMULAIRE DE REQUETE**

NOM : ..... Prénom : .....

Écrou : ..... Bâtiment : ..... Cellule : .....

**Nature de la demande :**

- |                           |                          |                            |                          |
|---------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Activités                 | <input type="checkbox"/> | Formation                  | <input type="checkbox"/> |
| Affectation bâtiment      | <input type="checkbox"/> | Indigence                  | <input type="checkbox"/> |
| Affectation isolement     | <input type="checkbox"/> | Parloir interne            | <input type="checkbox"/> |
| Changement de cellule     | <input type="checkbox"/> | Parloir / Permis de visite | <input type="checkbox"/> |
| Buanderie                 | <input type="checkbox"/> | Parloir prolongé           | <input type="checkbox"/> |
| Cantines                  | <input type="checkbox"/> | Réclamation / Plainte      | <input type="checkbox"/> |
| Comptabilité              | <input type="checkbox"/> | Sport                      | <input type="checkbox"/> |
| Cuisine                   | <input type="checkbox"/> | Téléphone                  | <input type="checkbox"/> |
| Entrée et sortie d'objets | <input type="checkbox"/> | Travail                    | <input type="checkbox"/> |
| Vestiaire / Fouille       | <input type="checkbox"/> | UVF                        | <input type="checkbox"/> |

**Audiences :**

- |                |                          |  |                          |
|----------------|--------------------------|--|--------------------------|
| Direction      | <input type="checkbox"/> | Chef de détention                        | <input type="checkbox"/> |
| Officier MAH 1 | <input type="checkbox"/> | Adjoint au chef de détention             | <input type="checkbox"/> |
| Officier MAH 2 | <input type="checkbox"/> | Officier activités / travail / formation | <input type="checkbox"/> |
| Officier MAF   | <input type="checkbox"/> | Greffe                                   | <input type="checkbox"/> |
| Officier QCP   | <input type="checkbox"/> | Régie des comptes nominatifs             | <input type="checkbox"/> |

Précisez en quelques lignes l'objet de votre demande :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date et signature

La maîtrise effective de ressources scripturales n'est cependant pas plus nécessaire à l'envoi de requêtes qu'à leur multiplication. Les prisonniers disposant d'un faible « capital scriptural<sup>43</sup> » trouvent le moyen d'écrire, parfois abondamment. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur des modèles de courriers qui circulent de cellule en cellule, ou sur des « réseaux d'écriture<sup>44</sup> » au sein de la population carcérale. Surtout, les requêtes reçues par les professionnel·les pénitentiaires sont pleines de ces « écritures malhabiles » qui constituent la plus grande part des écrits adressés au pouvoir<sup>45</sup>.

Âgé d'une quarantaine d'années, Monsieur Puche traîne en détention la réputation d'être limité intellectuellement. Il a insisté, avec l'empressement que je l'ai vu manifester en toutes circonstances, pour que notre entretien se déroule dans sa cellule du centre de détention de Marignu, de manière à pouvoir me montrer tous ses papiers. Au fur et à mesure qu'il évoque les difficultés qu'il a rencontrées lors de la détention, il exhibe des courriers qu'il a recopiés à la main pour en garder une trace et me rapporte avec un plaisir évident les formules les plus « salées ». Il prévient à plusieurs reprises : « Je fais peut-être du n'importe quoi, mais on est des détenus, faut essayer. » Il attribue sa propension à « ne pas se laisser faire » à son éphémère expérience comme délégué syndical d'une entreprise du bâtiment.

Comme lui, beaucoup de prisonniers rencontrés expliquent avoir commencé à écrire en détention, alors qu'ils n'étaient auparavant pas impliqués dans les écrits administratifs du quotidien<sup>46</sup>. Par la confrontation qu'elle occasionne avec l'écrit, mais aussi par la recomposition des réseaux de proximité et l'impossibilité de la division genrée de l'écriture, l'incarcération constitue un moment décisif des « trajectoires scripturales » des prisonniers<sup>47</sup>, et ce en dépit d'éventuelles carences dans l'apprentissage scolaire ou professionnel de normes orthographiques et rédactionnelles.

Cette socialisation contrainte à l'écriture administrative peut alors devenir une ressource conflictuelle pour forcer la main de l'administration, au moins autant que pour convaincre du bien-fondé de la requête, en particulier lorsqu'il s'agit de capter des ressources rares, comme une affectation au travail ou la fin d'une affectation sur un matelas au sol dans une maison d'arrêt surpeuplée<sup>48</sup>.

En l'espace d'un mois, le bureau de gestion de la détention a enregistré huit requêtes de Monsieur Moloza, réincarcéré à la suite d'un non-retour de permission de sortir et identifié administrativement comme appartenant à la « communauté des gens du voyage ». Le ton de ses requêtes, toutes relatives à son affectation en cellule, est de plus en plus revendicatif : « je demande juste d'être seul je fés chier personne sa fer un moment que j'attend de pour avoir une celle seul ». Trois jours plus tard, il sollicite une audience « pour parler de [s] a demande ». Une semaine plus tard, visiblement sans réponse, l'expression de l'exaspération se fait plus présente : « sa commence à me souler je suis calme et je veux rester calme je demande que sa ». À la fin du mois, il écrit : « je ne supporte plus d'être avec lui à la force sa va mal se passer entre moi et lui ».

À la supplication succède la menace de l'imminence de conflits violents. S'y ajoute parfois la mobilisation d'autres ressources, comme la mise en jeu du corps, voire de la vie du demandeur en pointant des pensées « tristes » ou « sombres » ou, exceptionnellement, la mobilisation d'appuis juridiques<sup>49</sup>. Ces menaces plus ou moins voilées, comme les variations argumentatives ou les simples répétitions, constituent autant de stratégies temporelles. Adossées aussi bien aux trajectoires antérieures à l'incarcération qu'à l'expérience de celle-ci, elles cherchent à aligner l'urgence vécue par les prisonniers avec celle des responsables pénitentiaires, déclinée en termes de risque pour le fonctionnement de la détention.

### Faire patienter

L'attente fait également l'objet d'un travail quotidien de la part des professionnel·les : celui qui consiste à *faire patienter*, c'est-à-dire à faire accepter aux prisonniers de se conformer aux définitions administratives de l'urgence.

Certes, à observer les responsables pénitentiaires prendre connaissance des courriers qui leur sont adressés, il pourrait sembler qu'ils font peu de cas des ressources rhétoriques qui s'y expriment. Les épreuves de force discursives déclenchent plus souvent l'ironie que la colère ou la peur. À la lecture d'un courrier évoquant une « plainte contre l'établissement pour faire valoir [ses] droit », le responsable du bâtiment éclate de rire. Il précise néanmoins qu'il essaiera de voir son

43. Christel Coton et Laurence Proteau (dir.), *Les paradoxes de l'écriture. Sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*, Rennes, PUR, 2012, p. 10.

44. Arlene Fingeret, « Social Network : A New Perspective on Independence and Illiterate Adults », *Adult Education*, 33(3),

1983, p. 133-146.

45. Sonia Branca-Rosoff, « Vue d'en bas : Des écrits "malhabiles" pendant la période révolutionnaire », *Langage et société*, 47, 1989, p. 9-27.

46. Y. Siblot, « "Je suis la secrétaire de la famille !" La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et

ressource », *Genèses*, 64, 2006, p. 46-66.

47. David Barton et Mary Hamilton, « La littératie : une pratique sociale », *Langage et société*, 133, 2010, p. 50.

48. En moyenne, les demandeurs ont adressé 1,7 requête pendant le mois de septembre 2015 au sujet du travail et de la formation, 1,5 au sujet de l'affectation en

cellule, contre 1,3 pour les demandes relatives aux cantines et 1,1 pour les demandes sans précision.

49. C. Durand, « Construire sa légitimité à énoncer le droit. Étude de doléances de prisonniers », *Droit et société*, 87, 2014, p. 329-348.



auteur dans la journée. Enfin, le travail relationnel autorisé par les échanges scripturaux est limité, et c'est notamment lors des entretiens en face à face que se donnent à voir les efforts des professionnel·les pour obtenir des prisonniers qu'ils acceptent d'attendre. Ainsi, invitant un prisonnier, auquel il vient d'annoncer son affectation sur un matelas au sol, à formuler rapidement une demande de changement de cellule, un officier de la maison d'arrêt de Tormeilles insiste : « Si ça prend du temps, c'est pas qu'on veut pas. Mais c'est qu'on n'a pas d'autres solutions pour l'instant. » Dans l'interaction, souligner l'existence de contraintes extérieures permet de concilier la mise en attente et l'affirmation d'une volonté à agir dans l'intérêt de la personne, ouvrant la voie à des négociations.

Monsieur Guibert, jeune homme d'une vingtaine d'années habillé d'une tenue d'apprenti boulanger et baguette à la main (il revient de sa formation professionnelle), rentre dans le bureau des officiers de bâtiment de la maison d'arrêt de Tormeilles où je me trouve. Habitué à la détention, il a rédigé trois courriers dans les derniers jours pour changer de cellule, insistant en termes de plus en plus pressants sur les problèmes qu'il rencontre avec son codétenu. Dans son dernier courrier, Monsieur Guibert notait : « Je ne supporte plus la situation ; c'est pour cela que je vous sollicite avant d'éclater. » Il concluait : « J'espère pas avoir besoin de bloquer pour vous voir<sup>50</sup>. » Destinataire de ces courriers, le responsable du bâtiment lui explique qu'il a trouvé une solution à sa demande, mais qu'elle sera uniquement le lendemain. Monsieur Guibert ne répond pas dans un premier temps, puis finit par lâcher : « Ça fait une semaine, ça bout dans ma tête... Vous savez pas comment c'est en cellule... » Le lieutenant, visiblement énervé par cette insistance, reprend : « Prends patience et puis voilà. On fait au mieux. Mais on t'a pas oublié, sache-le. » Un autre responsable, également présent, renchérit : « Oui, ta requête, elle est toujours sur mon bureau. » Après plusieurs minutes où sont répétées inlassablement les mêmes phrases, le responsable pénitentiaire parvient à obtenir un acquiescement plus franc de Monsieur Guibert.

Ici, se donne à voir une négociation temporelle où chaque participant fait valoir sa définition de l'urgence et cherche à l'imposer à son interlocuteur. Les menaces formulées par écrit par Monsieur Guibert lui valent d'être reçu en audience par les responsables de bâtiment afin de lui proposer une solution de changement de cellule, alors même que ses courriers restaient sans réponse. Il lui faut cependant encore patienter – peu en l'occurrence – pour se plier aux contraintes temporelles administratives.

Contre le monopole administratif sur l'attente théorisé par Javier Auyero, se dessine une diversité de stratégies temporelles des prisonniers comme des agents pénitentiaires, plaçant la négociation de l'attente au cœur des interactions et des expériences de l'incarcération. D'un côté, l'injonction à écrire donne lieu à des stratégies de retrait, d'investissement et de mise à l'épreuve des temporalités administratives. Ces attitudes s'adosent aussi bien à des compétences acquises avant l'incarcération – maîtrise des codes de l'écrit administratif, expérience professionnelle ou syndicale, etc. – qu'à l'expérience de l'incarcération et des capacités de contrainte de l'administration pénitentiaire. En effet, de l'autre côté, les agents travaillent à inscrire l'attente dans des relations interpersonnelles, quitte à en moduler l'horizon temporel. Si les ressources rhétoriques mises en jeu par Monsieur Guibert ne lui valent que l'agacement des responsables pénitentiaires, l'institution pénitentiaire conserve également le pouvoir de sanctionner disciplinairement les prisonniers qui tentent d'imposer leur propre temporalité à l'administration en perturbant effectivement le fonctionnement de la détention. En conclusion d'une comparution disciplinaire qui vaut à Monsieur Hassnaoui – jeune homme ayant déjà connu plusieurs incarcérations qui aurait menacé de « mettre un coup de boule » à un surveillant – d'être sanctionné de six jours de cellule disciplinaire, la directrice qui l'a présidée lui rappelle : « l'absence de réponse – comme on peut y être confronté – n'autorise pas les insultes ». Elle conclut à mon intention : « Ce qui est au cœur des commissions discipline, c'est l'impatience, la frustration de ne pas être entendu immédiatement. »

Au-delà de la sanction prononcée, le glissement sémantique – de la plainte d'une attente indéfinie face à la non-réponse au diagnostic de l'impatience et de la frustration – est loin d'être anodin. Il dessine un réinvestissement moral et disciplinaire de l'attente.

### Discipliner l'impatience : le réinvestissement moral de l'attente

L'attente est avant tout le résultat de contraintes inhérentes au fonctionnement pénitentiaire. L'impatience se voit néanmoins recodée en déviance morale, inséparable de son attribution privilégiée à une population de jeunes hommes issus des quartiers populaires. La notion d'intolérance à la frustration, empruntée à la psychologie, revient ainsi fréquemment dans les discours des agents pénitentiaires lorsqu'il s'agit d'expliquer de tels incidents.

50. La menace de « bloquer » est une ressource fréquente, quoique risquée : en refusant de réintégrer volontairement sa cellule, le prisonnier perturbe le rythme de l'organisation pénitentiaire et contraint les agents à faire usage de la force pour le placer au quartier disciplinaire.

Elle participe à l'intégration de catégories « psy » dans la gestion des publics des institutions, notamment pénitentiaires<sup>51</sup>, et ce faisant, à une prise en charge axée sur le travail émotionnel.

#### *L'évaluation morale des manières d'attendre*

Le quartier « arrivants » est aussi un espace où l'évaluation dont font l'objet les prisonniers est la plus formalisée. Celle-ci porte en particulier sur la manière d'attendre des nouveaux entrants. Vers la fin du passage dans le quartier « arrivants », de courts textes rédigés par les agents du secteur – les synthèses comportementales – renseignent un certain nombre d'items prédéterminés, notamment relatifs au « comportement vis-à-vis du personnel ». Cette catégorie donne lieu à des évaluations succinctes de la qualité des communications avec les surveillant-es, et en particulier les modalités d'expression de requêtes. L'analyse de ces textes, produits entre le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le 30 septembre 2015 (n=486)<sup>52</sup>, donne à voir un jugement professionnel collectif sur ce qui constitue une forme adéquate d'attente, au-delà de la seule alternative attendre/ne pas attendre que suggère Javier Auyero.

Les commentaires accueillis positivement lors des commissions pluridisciplinaires d'affectation en détention soulignent l'absence d'incidents ou de difficultés (« calme », « tranquille »), et surtout le respect des formes communicationnelles attendues (« correct », « poli », « courtois », « respectueux »). Cette réserve peut en revanche devenir suspecte lorsqu'elle prend la forme d'un retrait trop marqué des communications et des demandes. On lit ainsi qu'un prisonnier « ne parle pas, même pour dire “merci” et “bonjour” » ou qu'il « ne formule aucune demande, et n'exprime rien ». La critique symétrique est néanmoins bien plus fréquente, caractérisée par l'adjectif « demandeur », parfois assorti d'un adverbe d'excès (« très », « trop »). Les observations décrivent des individus « jamais satisfaits », « jamais contents », « sans cesse dans la plainte et les pleurnicheries ». C'est moins la fréquence des sollicitations que les modalités de leur expression qui suscitent les commentaires des agents pénitentiaires. On lit dans une observation que vient d'arriver dans l'établissement un « détenu voulant imposer son propre rythme à la détention [qui] prend le personnel pour le “room service” d'un hôtel ». De tels individus sont qualifiés d'« impatient », d'« exigeant » ou d'« insistant ». Une formule revient à plusieurs reprises : « Veut tout et tout de suite ». On y retrouve la dénonciation

d'une relation dont la temporalité serait dictée par le prisonnier plutôt que les surveillant-es. Les synthèses concernant les arrivants viennent ainsi documenter un jugement professionnel sur le rapport approprié que les prisonniers doivent avoir au temps administratif et à l'attente qu'il implique : il s'agit de solliciter sans revendiquer de recevoir, d'attendre sans s'impatienter.

Les professionnel·les s pénitentiaires mettent fréquemment en cause l'intolérance à la frustration pour expliquer la répétition d'incidents en détention. Cette interprétation revient avec insistance pour désigner une population de jeunes hommes issus de quartiers populaires, souvent mis en cause pour des trafics de drogue ou des altercations avec les forces de l'ordre. Un officier pénitentiaire dans une grande maison d'arrêt francilienne indique en entretien :

« On a beaucoup de jeunes majeurs... Quand on a eu une éducation qui était très libre, sans trop de règles, d'un seul coup la prison, c'est ça : “Tu peux plus sortir, tu peux plus faire ça”, donc forcément, c'est pas simple, des personnes qui n'arrivent plus à gérer leur frustration. La frustration, si vous savez pas la gérer dans un univers contraint, c'est explosif. »

Une autre officier parle en écho de « trouble de socialisation », particulièrement chez de jeunes majeurs qui souffrent de « beaucoup de fragilité du cadre parental ». Déviance psychologique et morale, l'intolérance à la frustration est explicitement présentée comme l'expression d'un parcours social partagé par de nombreuses personnes détenues. L'identification de ces carences sociales et éducatives est parfois indexée à des formes de racialisation des personnes, comme lorsqu'une responsable pénitentiaire identifie plusieurs prisonniers qui ont, selon elle, des problèmes d'intolérance à la frustration par leur nationalité ou leur couleur de peau. L'identification la plus fréquente reste néanmoins la combinaison du genre (masculin), de l'âge (jeune) et du lieu de résidence (quartiers populaires).

Ces discours s'appuient par ailleurs sur un savoir psycho-criminologique qui fait de l'intolérance à la frustration un facteur explicatif des comportements délinquants et criminels<sup>53</sup>. Une autre officier d'une grande maison d'arrêt francilienne lie ainsi clairement l'incapacité à patienter en détention et les infractions commises à l'extérieur :

« Il y a beaucoup de violence tournée vers les agents, mais c'est plus par rapport à des contrariétés liées à la vie en détention. Par exemple :

51. C. Rostaing, « À chacun son psy. La diffusion des pratiques psychologiques en prison », *Sociologies pratiques*, 17, 2008, p. 81-94.

52. Les observations relatives aux personnes libérées n'étaient plus disponibles au moment de la consultation, en octobre 2015. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble

des synthèses « arrivants » rédigées en un an.

53. Pour une présentation critique récente, voir Brynn E. Wendel, Michael Rocque et

Chad Posick, « Rethinking self-control and crime : Are all forms of impulsivity criminogenic? », *European Journal of Criminology*, 19(4), 2022, p. 523-541.

« — Je veux une douche.

— Non c'est pas votre tour Monsieur.

— Je veux une douche quand même.

— Non Monsieur vous l'aurez pas ».

Ça peut dégénérer en violence parce que la frustration, c'est lié à la détention. [...] Le « non » est difficile à entendre. C'est aussi lié parfois à l'extérieur, il y en a beaucoup c'est :

« — Pourquoi vous braquez ?

— Ben parce que je veux m'acheter de belles choses ».

Donc ils ne supportent pas la contrariété, quand ils veulent quelque chose, ils veulent vraiment l'obtenir. Donc ça pousse à la délinquance à l'extérieur, parce que tout le monde ne peut pas s'acheter une grosse voiture. Et le fait de ne pas pouvoir le faire, ils braquent une banque ou des petits commerces. Quand ils arrivent en prison, là aussi c'est : « Je veux » et « J'exige ». Quand ils ne peuvent pas obtenir, ils peuvent se montrer violents. »

Loin d'être une théorie isolée, cette mise en parallèle intervient fréquemment dans le processus de l'application des peines, lorsqu'il s'agit d'évaluer le risque de récidive. Savoir attendre, prendre son mal en patience deviennent, à l'occasion de l'examen d'une demande d'aménagement ou de réduction de peine, des preuves de bonne intégration au fonctionnement des établissements pénitentiaires, mais aussi des gages de bonne réinsertion. On retrouve là une superposition identifiée en établissements pénitentiaires pour mineurs entre travail éducatif et « respect du cadre<sup>54</sup> » : accepter d'attendre devient une fin en soi.

#### *La gestion des émotions comme thérapeutique institutionnelle*

La construction de l'intolérance à la frustration comme un problème pénitentiaire et judiciaire justifie la mise en place d'interventions spécifiques. Celles-ci prennent bien sûr la forme de sanctions – disciplinaires et parfois pénales –, mais aussi d'un travail émotionnel, encore peu décrit dans le domaine pénitentiaire mais partie intégrante du travail relationnel réciproque qui s'y déploie. La littérature a jusqu'ici principalement insisté sur la prise en charge professionnelle du travail émotionnel par des membres des classes populaires, en particulier au sein de professions féminisées<sup>55</sup>, mais aussi parfois dans des métiers largement masculinisés<sup>56</sup>. Il s'agit ici de comprendre comment l'attente des

classes populaires fait l'objet d'injonctions à un travail émotionnel sur soi pour discipliner l'impatience et ses manifestations.

« Vous pouvez être en colère, mais c'est la manière qui pose problème », souligne la directrice-adjointe de la maison d'arrêt de Tormeilles lors d'une commission de discipline. La remontrance s'adresse à nouveau à Monsieur Hassnaoui, une dizaine de jours après son passage en commission pour avoir menacé de mettre un « coup de boule » à un surveillant. Il aurait cette fois insulté une surveillante qui refusait d'attendre un court instant pour opérer le changement des torchons et des serviettes de la cellule. Dans l'espace asymétrique de la commission de discipline, alors que personne ne peut douter qu'une sanction attend le comparant, les professionnel·les reviennent à plusieurs reprises sur la nécessité pour Monsieur Hassnaoui de se « calmer ». Le registre des émotions permet en effet d'engager un échange sur l'incident qui ne remette pas en cause les faits tels qu'ils sont exposés par les écrits professionnels. L'enjeu se concentre sur les ressorts de la réaction des comparants, en psychologisant des questions parfois structurelles comme la surpopulation carcérale. La commission de discipline apparaît ainsi comme un espace privilégié d'un *travail émotionnel*, c'est-à-dire d'un processus par lequel « on essaie de changer le degré ou la qualité d'une émotion ou d'un sentiment<sup>57</sup> ». En commission de discipline, le travail émotionnel participe au travail relationnel. D'abord rétrospectif, il s'agit d'obtenir de la contrition vis-à-vis de réactions émotionnelles passées et de délégitimer les émotions capables de justifier des désordres. La fonction réintégratrice de la répression disciplinaire en prison s'articule également à un travail émotionnel prospectif, qui anticipe sur des réactions émotionnelles inadéquates à venir – en premier lieu l'impatience – et encourage à les canaliser dans les espaces institutionnels d'expression.

Face à un prisonnier du centre de détention de Marignu qui exprime sa détresse devant le refus de l'établissement de lui donner un travail, la directrice s'insurge :

« — Attendez, attendez, vous tournez tout dans votre avantage. Le courrier que vous avez reçu, il mentionne quoi ?

— Refus

— Non !

— Liste d'attente.

— Et ça veut dire quoi ?

— Il faut attendre. »

54. Gilles Chantraine et Nicolas Sallée, « Éduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Revue française de sociologie*, 54(3), 2013, p. 437-464.

55. C. Avril, M. Cartier et Y. Siblot, « Saisir

les dynamiques de genre en milieu populaire depuis la scène du travail subalterne », *Sociologie du travail*, 61(3), 2019, en ligne : <https://journals.openedition.org/sdt/21148#text> (consulté en septembre 2023).

56. Gwénaëlle Mainsant, « Du juste usage des émotions. Le rôle institutionnel des policier(e)s chargé(e)s de la lutte contre le proxénétisme », *Déviance et Société*, 34(2), 2010, p. 253-265 ; Olivier Schwartz, « La pénétration de la "culture psychologique de

masse" dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 2(4), 2011, p. 345-361.

57. Arlie Russell Hochschild, « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », *Travailler*, 9, 2003, p. 32.



La directrice revient sur cet échange en conclusion de la commission : « Faut pas vous braquer, vaut mieux redemander. »

Dans cet échange, le travail émotionnel vise ici à réinjecter les griefs du quotidien carcéral dans le circuit des requêtes et des audiences, et ainsi restaurer une communication avec le comparant dans un format et une temporalité acceptables pour l'institution.

De manière plus ciblée, l'administration pénitentiaire a également multiplié ces dernières années les programmes d'inspiration comportementaliste qui visent à une meilleure gestion des émotions à destination de la population pénale, et tout particulièrement des jeunes hommes identifiés comme intolérants à la frustration. Ces programmes ne concernent souvent que quelques dizaines de prisonniers par an ; leur développement et leur variété marquent néanmoins une évolution importante du discours et des pratiques de l'administration pénitentiaire<sup>58</sup>. Cette thérapeutique institutionnelle vient ainsi recadrer radicalement la problématique de l'attente en détention. Elle n'est plus le signe d'un dysfonctionnement structurel d'établissements surpeuplés et sous-dotés, encore moins le support de l'affirmation d'un pouvoir temporel de l'administration sur les prisonniers, mais un élément normal de la vie carcérale, comme elle l'est de la vie libre, auquel les prisonniers doivent s'adapter, et auquel la prise en charge pénitentiaire doit, le cas échéant, les faire s'adapter.

Là encore, cette intervention morale cible facilement les prisonniers affublés par les professionnelles de l'étiquette de « jeunes des quartiers populaires ». Quand certaines « intolérances à la frustration » sont indexées à des problématiques psychiatriques ou addictives face auxquelles les professionnelles se disent davantage démunies, la jeunesse de ces prisonniers permet de les décrire comme « influençables » et « en cours de construction », et ouvre la voie à une éducation à l'attente. Ces programmes viennent donner un nouveau souffle à une prétention disciplinaire à laquelle les responsables pénitentiaires avaient parfois tourné le dos<sup>59</sup>. L'enthousiasme avec lequel de nombreux professionnelles présentent les initiatives mises en place dans le domaine de la gestion des émotions peut être compris comme une forme de soulagement face à la renaissance d'une justification à la prétention éducative et disciplinaire de l'intervention pénitentiaire.

### Apprendre à attendre

Si peu de prisonniers participent effectivement à des programmes de gestion des émotions, le recodage moral de l'impatience irrigue les pratiques des professionnelles pénitentiaires, en particulier dans leur évaluation des personnes détenues. Ainsi, la thématique de l'intolérance à la frustration ne se cantonne pas aux discours des professionnelles, elle produit également des effets sur les prisonniers eux-mêmes. Élément des évaluations et des justifications pénitentiaires, la gestion des émotions pénètre les discours des prisonniers, à la fois comme effort stratégique de conformité et, de manière plus délicate à saisir, comme un élément de description subjective de soi.

Le registre des émotions et de leur contrôle fait partie de ceux que les prisonniers sont susceptibles d'activer dans leurs interactions avec les professionnelles pénitentiaires, notamment lors des commissions de discipline afin d'expliquer leurs gestes et de s'en dissocier. Un prisonnier de la maison d'arrêt de Tormailles reconnaît ainsi sans difficulté qu'il a parlé « méchamment » à un surveillant, auquel il reprochait de ne pas aller assez vite pour lui ouvrir une porte sur son chemin pour rencontrer son avocat. Évoquant la procédure judiciaire qui justifiait ce rendez-vous, il note « avec le psy, on a remarqué qu'à chaque fois que j'approche de ce jugement, je deviens fou », avant de conclure : « j'ai encore un travail à faire sur moi-même ». Un autre prisonnier, incarcéré au centre de détention de Marignu, admet lui aussi des insultes contre une surveillante et inscrit ce genre de comportement de sa part dans un passé révolu. Ces propos ont bien sûr une dimension stratégique, destinée à alléger la sanction disciplinaire. On peut néanmoins faire l'hypothèse que la répétition de ces discours n'est pas neutre pour les prisonniers eux-mêmes. On retrouve d'ailleurs la trace de cette volonté de changer en entretien, hors de la présence de tout professionnel pénitentiaire.

Monsieur Michelot est bien connu au centre de détention de Marignu pour ses revendications fréquentes et véhémentes. Âgé d'une cinquantaine d'années, il fréquente depuis longtemps les guichets sociaux de l'État. En entretien, il m'explique qu'il a toujours « gardé la niak, c'est mon caractère ! » et détaille longuement les nombreux conflits qui l'ont opposé à l'administration pénitentiaire depuis près d'une décennie qu'il est incarcéré. Déjà, en foyer pour SDF, il explique avoir été représentant des personnes hébergées. Après plus d'une heure d'entretien, Monsieur Michelot revient de lui-même sur sa manière de traiter les problèmes :

58. Corentin Durand, Valérie Icard et Manon Veaudor, « Enquêter sur le gouvernement de la prison. État des lieux et perspectives », *Champ pénal/ Penal field*, 25, 2022, en ligne : <http://journals.openedition.org/champpenal/13693> (consulté en septembre 2023). 59. Comme l'a notamment diagnostiqué, dans le cas des États-Unis, David Garland, *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

« Un surveillant m'a dit que j'avais raison, mais que je ne savais pas le dire. C'est vrai. J'arrive pas à formuler les choses... » Alors qu'il a repris l'exposé de ses motifs de griefs depuis un bon quart d'heure, il s'interrompt à nouveau : « Ça c'est des problèmes que je rencontrerai aussi à l'extérieur. Ce serait bien que je change... ».

Il ne s'agit pas de suggérer une causalité simple entre l'investissement disciplinaire par les professionnel·les pénitentiaires de la gestion de l'impatience et de la frustration d'un côté, et le recours à ce registre discursif comme un élément de description subjective des prisonniers de l'autre. Il est cependant possible de voir dans ces échos l'effet d'une socialisation diffuse et contrainte à la pathologisation administrative de l'impatience et de la revendication. Ce n'est sans doute pas un hasard si les trois prisonniers que l'on vient d'évoquer comptent déjà chacun près de dix années d'incarcération, sont tous plus âgés que la moyenne de la population carcérale, et ont fait l'objet de procédures judiciaires longues ou répétées. La répétition des injonctions et des conformités stratégiques participe à l'incorporation de normes, dont on peut faire l'hypothèse qu'elles sont, bien que forgées en prison, susceptibles d'être mobilisées dans d'autres relations avec des administrations publiques ou des employeurs.

Ainsi, plusieurs personnes rencontrées à leur sortie de prison en centre d'hébergement et de réinsertion sociale ont souligné le lien entre les déboires de leurs relations avec l'administration pénitentiaire et les innombrables difficultés administratives de la sortie de prison. Une femme rencontrée quelques jours après sa sortie mentionne en entretien ses démarches pour obtenir une nouvelle carte d'identité. Cette sortante de prison – déjà évoquée pour sa litanie de demandes qui nécessitent, en détention, de faire un courrier – explique qu'elle est désormais persuadée qu'il ne sert à rien d'attendre : « Je vous dis que je fais *pas* confiance à l'administration. Ils disent "on va le faire" et puis ils font rien ! Donc je préfère y aller, de toute façon ça prend cinq-dix minutes, je fais la queue, et puis je vois ce qu'il fait vraiment, et si on me dit c'est pas là, je sais que c'est vraiment pas là. ». De fait, l'apprentissage de l'attente carcérale est aussi, indissociablement, celui de stratégies pour résister à l'imposition de temporalités administratives. L'attente est bien de ce point de vue une « pratique sociale élémentaire<sup>60</sup> », au sens où elle est pensée pour être transférable à d'autres situations et pas seulement aux rapports à d'autres institutions étatiques.

## Les métamorphoses du projet disciplinaire en prison

Dans *La société punitive*, Michel Foucault souligne que l'apparition de la prison est contemporaine d'une autre « prise » sur le temps, le salariat<sup>61</sup>. L'une comme l'autre imposent une discipline aux classes populaires – morale, corporelle et temporelle –, celle de rendre leur temps productif<sup>62</sup>. Pourtant, force est de constater que les prisons françaises contemporaines n'inculquent pas la productivité dans une telle acception industrielle. En revanche, elles imposent d'apprendre à attendre. Non seulement, comme le notait Javier Auyero à propos des guichets de l'État social, parce qu'elles placent les prisonniers dans une multiplicité de situations d'incertitude et de confrontation à l'arbitraire, mais surtout parce qu'elles contrôlent et entendent corriger les marques de l'impatience. Le temps vide carcéral se trouve alors investi d'injonctions disciplinaires à *bien attendre*, c'est-à-dire à la fois à accepter de se retrouver dans des situations d'attente et d'y gérer ses émotions pour ne pas faire preuve d'impatience. Cette survivance du projet disciplinaire pénitentiaire, celui de corriger les corps et les âmes, est bien différente de sa formulation par Michel Foucault, sans pouvoir non plus être résumée à un projet de neutralisation de plus en plus massive de « populations à risque ». L'augmentation du recours à l'incarcération, dans des établissements toujours plus grands et surpeuplés, rend inévitable l'incapacité de l'administration pénitentiaire à mettre en place suffisamment d'activités, productives ou non, pour assumer son ambition disciplinaire originelle. C'est pourtant dans cette vacuité punitive que l'attente se voit à son tour revêtue de vertus disciplinaires. Bien attendre, c'est apprendre à demander sans prétendre recevoir. En cela, l'attente en prison produit des rapports de pouvoir, des subjectivités, des adaptations et des résistances, qu'il ne faut plus seulement penser en relation avec la forme salariale, mais plus largement avec le gouvernement des classes populaires, et particulièrement celui des jeunes hommes qui en sont issus.

Elle n'est bien sûr pas la seule à le faire. En témoignent, par exemple, les innombrables affichages rappelant aux usagers des guichets des services publics que toute forme d'impatience dirigée contre les membres du personnel fera l'objet de poursuites pénales<sup>63</sup>. La prison participe en cela d'un *continuum* d'injonctions institutionnelles à l'acceptation passive

60. W. Lignier, *Prendre*, op. cit.

61. M. Foucault, *La société punitive. Cours au Collège de France (1972-1973)*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, 2013, p. 72-73.

62. Sur le rôle du temps et de l'asymétrie

de prise sur celui-ci dans la constitution du capitalisme industriel, voir E. P. Thompson, « Time, Work-discipline, and Industrial Capitalism », *Past and Present*, 38(1), 1967, p. 56-97.

63. Par exemple, Y. Siblot, « "Adapter" les services publics aux habitants des "quartiers difficiles". Diagnostics misérabilistes et réformes libérales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, 2005, p. 70-87;

Pierre Lascoumes, « L'usager dans le système de santé : réformateur social ou fiction utile ? », *Politiques et management public*, 25(2), 2007, p. 129-144.

des temporalités administratives et à la maîtrise des émotions qui pourraient s'y opposer. On peut néanmoins faire l'hypothèse qu'elle y joue un rôle central et que, là où Javier Auyero ne s'était intéressé qu'à la maîtrise étatique de l'attente, la prison contribue à forger en retour des capacités d'adaptation et de résistance spécifiques. D'une part, la densité exorbitante des relations avec l'administration et la dépendance radicale des prisonniers pour l'accomplissement de la plupart des activités exacerbent des problématiques communes à bien des lieux d'accueil de publics précaires par des administrations publiques. D'autre part, le recodage

moral de l'impatience s'appuie, en prison, sur le stigmate de l'intervention pénale et autorise ainsi le déploiement de thérapies comportementales qui, même marginales, influent sur les modes d'intervention des professionnel·les pénitentiaires. Il importe alors de penser les conséquences, bien au-delà des murs des prisons, de ce traitement disciplinaire de l'attente qui cible principalement de jeunes hommes issus de classes populaires précaires. Celui-ci, autant que les adaptations et résistances qu'il suscite, ne peuvent manquer de forger plus largement des rapports ordinaires à l'État et aux autres institutions.